



Le concept thérapeutique proposé se divise en deux modules de progression :

(La durée cadre de chaque module peut être prolongée après bilan, chacun-e n'évoluant pas au même rythme)

L'objectif final du traitement est de :

- permettre à chaque pensionnaire de réfléchir à son identité et son projet de vie par la valorisation de ses compétences et ressources et l'exploration de son ambivalence face aux substances psychoactives
- favoriser l'acquisition d'un niveau d'autonomie (droit de disposer librement de soi-même) suffisant pour quitter l'institution et donner une nouvelle orientation à sa vie.

Module de base - Stabilisation et évaluation de l'autonomie

Durée : 6 semaines (Court terme et expérimentation du résidentiel)

- consolidation du sevrage
- stabilisation du déroulement des activités quotidiennes
- stabilisation des situations de crise non aiguës
- acceptation de la problématique d'abus de substances ou de dépendance
- formulation d'un projet de traitement

Cette étape permet de créer un lien de confiance entre le/la pensionnaire et l'équipe socio-éducative et thérapeutique. Elle constitue également une confirmation du sevrage et/ou de l'indication d'un traitement en milieu résidentiel. Ce module initial permet à la personne accueillie de recouvrer progressivement ses facultés psychiques et physiques, tout en s'adaptant à la vie communautaire (participation à l'entretien du foyer, atelier cuisine, atelier d'occupation). L'équipe soutient le/la résident-e dans la définition d'un projet personnel (recentrage et estime de soi) et l'aide à s'orienter vers un modèle de prise en charge adapté à ses difficultés (pré-diagnostic). Pour affiner notre intervention, nous proposons une démarche psychothérapeutique individuelle ainsi qu'un suivi médico-psychiatrique à chaque résident-e.

Au terme de cette première étape, un bilan de module réunissant la personne accueillie, l'équipe socioéducative et thérapeutique, ainsi que les référents extérieurs permettra au résident de se situer sur la continuité d'un parcours thérapeutique en résidentiel, ainsi que sur les objectifs personnels à poursuivre.





Module complémentaire - Changement et consolidation

Durée établie en fonction des besoins et objectifs individuels (maximum 12 mois)

- introduire des changements positifs et durables dans le mode de vie
- apprendre à affronter efficacement les situations difficiles de la vie, à s'ajuster et à avoir du recul
- apprendre à identifier et faire face aux sentiments négatifs (travail sur les émotions, les relations avec les autres et l'estime de soi)
- apprendre à se faire plaisir sans avoir recours aux substances psychoactives
- consolider ses capacités d'adaptation et ses habiletés à résoudre les problèmes
- intégration sociale et professionnelle

Le module complémentaire permet à la personne accueillie d'approfondir les objectifs personnels posés en fin de module initial et d'en vérifier la pertinence. L'équipe évalue collégalement à travers les différentes activités proposées comment le/la résident/e orchestre son parcours, sa capacité à revisiter son passé, à repérer et à mettre en œuvre ses ressources personnelles en vue d'introduire des changements positifs et durables dans son mode de vie. Des projets de sorties progressives sur le week-end peuvent être élaborés, sur la base de demandes écrites et motivées. Le bilan final de la thérapie évalue la capacité du/de la résident-e à entrer en interaction avec ses environnements, à donner du sens à sa démarche. Il vérifie les acquis réalisés pendant le séjour. Les référents extérieurs sont invités au bilan final..

Un suivi post-thérapeutique individuel est proposé à l'issue du séjour. Il est constitué d'entretiens ambulatoires, prescrits par le médecin de l'institution et fixés à échéances régulières. La reconstitution de l'identité personnelle et sociale, ainsi que le rapport à la consommation de substances psychoactives y sont évalués par un collaborateur de l'institution. Un suivi peut être mis en place avec les partenaires des centres ambulatoires spécialisés, des centres médico-psychologiques ou d'autres prestataires de soins.

Conditions de sortie et/ou de transition: Sortie programmée : bilan de sortie en réseau, rapport écrit à tous les partenaires du réseau. Sortie non-programmée : information par fax ou tél. à tous les partenaires du réseau. Bilan convoqué ultérieurement si jugé nécessaire. Transfert dans une autre institution possible .

